

# Via campesina



Campagne  
internationale  
pour la  
reconnaissance  
du

**DROIT A LA  
SOUVERAINETE  
ALIMENTAIRE**





<b>1) VIA CAMPESINA – RESEAU PAYSAN INTERNATIONAL .....</b>	<b>4</b>
a) Le dynamisme d'une organisation jeune	4
b) Comment est née Vía Campesina ?	4
<b>2) LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>3) LA CAMPAGNE INTERNATIONALE DE VIA CAMPESINA POUR LA RECONNAISSANCE DU DROIT A LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE</b>	<b>7</b>
a) Animer la réflexion interne à Via campesina	8
b) Faire fructifier et développer les alliances avec les organisations du mouvement social international	8
c) Réaliser un travail de sensibilisation et de concertation avec des gouvernements et des autorités des collectivités territoriales	9
d) Développer les relations et les échanges avec l'Organisation des Nations-Unies	10
e) Travail de vulgarisation, de formation et de diffusion	10
<b>4) BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL .....</b>	<b>11</b>
a) Budget courant	Erreur ! Signet non défini.

## **1) VIA CAMPESINA – RESEAU PAYSAN INTERNATIONAL**

### **a) Le dynamisme d'une organisation jeune**

Vía Campesina est un réseau international regroupant des organisations et des syndicats de petits et moyens agriculteurs, de travailleurs agricoles, de femmes rurales, ainsi que des communautés indigènes d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe.

C'est une organisation qui se veut autonome, pluraliste et indépendant de tout mouvement politique, économique ou autre. Elle est composée d'organisations nationales et régionales qui gardent leur autonomie de décisions.

Via campesina s'est structurée en huit grands espaces géographiques : Europe, Asie du Nord-Est et du sud-est, Asie du Sud, Amérique du Nord, Caraïbes, Amérique centrale et Amérique du Sud, et Afrique.

### **b) Comment est née Vía Campesina ?**

La création de Via campesina remonte à avril 1992, lorsque des dirigeants d'organisations paysannes d'Amérique centrale, d'Amérique du Nord et d'Europe se réunirent à Managua dans le cadre du Congrès de l'Union nationale des agriculteurs et éleveurs (UNAG).

En mai 1993, la première Conférence internationale de Vía Campesina se réunit à Mons (Belgique) et structura le mouvement comme organisation mondiale, définit ses structures et élaboras ses premières orientations stratégiques.

La deuxième Conférence internationale eut lieu à Tlaxcala (Mexique) en avril 1996. 69 organisations en provenance de 37 pays y participèrent. Elles analysèrent une série de problématiques cruciales pour les petits et moyens producteurs telles que la souveraineté alimentaire, la réforme agraire, le crédit et la dette externe, les technologies, la participation des femmes, le développement rural, etc.

Lors de la troisième Conférence internationale qui s'est déroulée à Bangalore dans le sud de l'Inde en septembre 2000, Via campesina s'est positionnée très clairement contre l'utilisation des organismes génétiquement manipulés en agriculture et pour le maintien, la préservation et le développement des semences paysannes.

### **i) Comment travaille Vía Campesina ?**

Vía Campesina se trouve actuellement dans une phase de structuration et de consolidation. 37 nouvelles organisations ont rejoint les rangs de Via campesina lors de la dernière conférence internationale qui s'est tenue du 14 au 19 juin 2004 au Brésil.

De par sa nature même, Via campesina est une organisation complexe qui parvient à créer une communauté d'intérêt entre des paysannes et des paysans originaires des quatre coins de la planète. Regroupant près de 200 millions de personnes, elle joue un rôle important sur la scène

internationale. Via campesina est un réseau d'organisations indépendantes qui choisissent librement de collaborer dans la défense d'objectifs communs. Pour atteindre ces buts, Via campesina s'est dotée d'une structure légère.

L'organe décisionnel de Via campesina est la Conférence internationale qui se déroule tous les quatre ans. C'est en son sein que se prennent les grandes orientations politiques.

Via campesina s'est dotée d'une Commission de Coordination Internationale (CCI), formée de 16 personnes, soit une femme et un homme pour les 8 régions. La CCI se réunit deux à trois fois par an. Elle est chargée d'assurer la mise en œuvre et le suivi des décisions prises dans le cadre de la Conférence internationale.

**Henry Saragih** (Indonésie - Federation of Indonesian Peasant Unions) en est le Secrétaire général depuis juin 2004.

Les membres européens à la CCI sont :

- **Ingeborg Tangeraas** (Titulaire - Norvège) et **Josie Riffaud** (Suppléante – France)
- **Paul Nicholson** (Titulaire - Pays Basque) et **José Bové** (suppléant – France)

Cette complexité exige d'énormes efforts pour parvenir à l'articulation, la communication et la coordination entre les régions, entre les organisations membres au sein de chaque région, et dans le mouvement dans son ensemble.

Vía Campesina développe son travail autour de campagnes internationales coordonnées.

Les thèmes actuels sont les suivants :

- la reconnaissance des droits syndicaux paysans
- la campagne pour la réforme agraire
- la campagne pour les semences et la préservation de la biodiversité
- **la campagne pour la reconnaissance du droit à la souveraineté alimentaire.**

## 2) LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

La souveraineté alimentaire désigne le DROIT des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis à vis des pays tiers.

La souveraineté alimentaire inclut :

- ▶ la priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysan(ne)s et des sans terre à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM (organismes génétiquement modifiés) pour le libre accès aux semences, et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement.
- ▶ Le droit des paysan(e)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et qui et comment le produit.
- ▶ le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix,

- ▶ des prix agricoles liés aux coûts de production : c'est possible à condition que les Etats ou Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.
- ▶ la participation des populations aux choix de politique agricole.
- ▶ la reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation.

### **D'où vient le droit à la souveraineté alimentaire ?**

Le droit à la souveraineté alimentaire a été développé par Via Campesina et porté au débat public à l'occasion du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996 et présente une alternative aux politiques néo-libérales. Depuis, ce concept est devenu un thème majeur du débat agricole international, y compris dans les instances des Nations Unies. Ce fut le thème conducteur du forum des ONG parallèle au sommet mondial de l'alimentation de la FAO de juin 2002.

Les politiques néo-libérales détruisent la souveraineté alimentaire Les politiques néo-libérales donnent la priorité au commerce international et non à l'alimentation des populations. Elles n'ont en rien contribué à éradiquer la faim dans le monde, Au contraire, elles ont accru la dépendance des populations envers les importations agricoles. Et elles ont renforcé l'industrialisation de l'agriculture, en mettant en danger le patrimoine génétique, culturel et environnemental de la planète , ainsi que notre santé). Elles ont contraint des centaines de millions de paysan(ne)s à l'abandon de leurs pratiques agricoles traditionnelles, à l'exode rural, ou à l'émigration. Des Institutions internationales comme le FMI (Fonds Monétaire International), la Banque Mondiale, et l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) ont mis en œuvre ces politiques dictées par les intérêts des firmes transnationales et des grandes puissances. Des accords internationaux (OMC), régionaux (Accord de Libre Echange des Amériques ALCA) ou bilatéraux de « libre »-échange des produits agricoles permettent en fait à celles-ci de contrôler le marché mondialisé de l'alimentation. L'OMC est une institution totalement inadéquate pour traiter les questions relatives à l'alimentation et l'agriculture. Via Campesina demande donc que l'OMC se retire de l'agriculture.

Le fléau des importations à bas prix : le dumping détruit la production alimentaire Dans le monde entier, des importations agricoles à bas prix détruisent l'économie agricole locale ; c'est le cas du lait européen importé en Inde, du porc US dans les Caraïbes, de la viande et des céréales UE en Afrique, de l'alimentation du bétail en Europe, etc.... Ces produits sont exportés à bas prix grâce à des pratiques de dumping. Les Etats-Unis et l'Union Européenne ont fait entériner par l'OMC une nouvelle pratique de dumping, qui remplace les aides à l'exportation par une forte baisse de leurs prix agricoles, associée à des paiements directs payés par l'Etat. Pour réaliser la souveraineté alimentaire, il est indispensable d'arrêter le dumping !

La souveraineté alimentaire inclut un commerce international équitable. La Souveraineté Alimentaire ne s'oppose pas aux échanges mais à la priorité systématique donnée aux exportations et au commerce par les accords en vigueur à l'Organisation Mondiale du Commerce. Elle permet de garantir aux populations la sécurité alimentaire, tout en échangeant avec d'autres régions des productions spécifiques qui font la diversité de notre planète. Il faut définir dans le cadre des Nations unies un nouveau corps de législation internationale qui :

- reconnaisse que la première vocation de l'agriculture est d'alimenter les marchés de proximité et de nourrir les populations locales et fasse donc une distinction entre les règles à établir pour la gestion des marchés locaux et la gestion du marché international ;
- autorise les Etats ou les Unions d'Etats à se protéger des importations qui arrivent sur leur territoire à un prix inférieur aux coûts de production observés localement,
- autorise les soutiens publics aux paysans, à la condition expresse qu'ils ne servent pas directement ou indirectement à exporter à bas prix,
- garantisse une stabilité des prix agricoles au niveau international par des accords internationaux de maîtrise de la production.

L'accès aux marchés internationaux n'est pas une solution pour les paysans. Le problème des paysans c'est (avant tout) le manque d'accès à leurs propres marchés locaux à cause des prix trop bas pour leurs produits et des pratiques de dumping à l'importation auxquelles ils sont confrontés. L'accès aux marchés internationaux concerne seulement 10% de la production mondiale ; il est contrôlé par des firmes transnationales et les plus grandes entreprises agro-industrielles. L'exemple des produits tropicaux est à cet égard extrêmement révélateur : ils bénéficient d'un accès quasiment libre dans les pays du Nord et les familles paysannes du Sud n'en ont tiré aucun bénéfice ni amélioration de leur situation.

**Les politiques agricoles doivent soutenir une agriculture paysanne durable** Pour être en mesure d'exercer leur souveraineté alimentaire, les pays du Nord comme du Sud doivent pouvoir soutenir leur agriculture afin de garantir le droit à l'alimentation de leurs populations, de préserver leur environnement, de développer une agriculture durable et de se protéger du dumping. Ils doivent pouvoir aussi être en mesure de soutenir leur agriculture pour l'accomplissement d'autres tâches d'intérêt public, qui peuvent être différentes selon les pays et leurs traditions culturelles. Mais actuellement, les Etats Unis et l' Union Européenne en particulier abusent des soutiens publics pour réduire artificiellement leurs prix de marché interne et pratiquer le dumping de leurs excédents sur les marchés internationaux, en détruisant l'agriculture paysanne au Nord et au Sud.

### 3) LA CAMPAGNE INTERNATIONALE DE VIA CAMPESINA POUR LA RECONNAISSANCE DU DROIT A LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Lors de la 1ère conférence intergouvernementale organisée par la FAO en 1996 à Rome, Via campesina a rendu public sa proposition alternative de gestion des marchés agricoles internationaux. Depuis cette date, le droit à la souveraineté alimentaire a été repris par la plupart des grandes organisations de la société civile de la planète.

Lors de la IV conférence internationale de Via campesina qui s'est déroulée du 14 au 19 juin 2004 à Itaici au Brésil, les délégué(e)s présents ont décidé de renforcer les actions visant à promouvoir et à faire connaître la souveraineté alimentaire. Il a été convenu de créer un groupe de travail international composé d'une paysanne et d'un paysan par grande régions géographiques (Afrique, Europe, Asie du Sud, Asie centrale, Amérique du Nord, Amérique Latine et Caraïbes, Amérique du sud). La fonction de porte-parole pour les questions relatives à la souveraineté

alimentaire a été confiée à José Bové, ancien porte-parole de la Confédération paysanne (France).

La mission confiée à la commission internationale de Via campesina sur la souveraineté alimentaire est de coordonner les actions réalisées à l'échelon local, national, régional et international pour obtenir une reconnaissance de ce nouveau droit.

La Conférence de Via campesina a défini cinq axes prioritaires.

### **a) Animer la réflexion interne à Via campesina**

La première priorité est de créer et d'animer une commission internationale chargée du suivi de la campagne souveraineté alimentaire. Ce groupe de travail sera composé d'une paysanne et d'un paysan proposés par les 8 régions géographiques de Via campesina. Cette commission aura pour fonction d'affiner le droit à la souveraineté alimentaire en précisant des méthodes de gestion de l'offre adaptées aux différentes productions agricoles qui approvisionnent les marchés mondiaux.

Il veillera à établir des relations de collaboration avec les différents acteurs qui interviennent sur ce sujet à savoir les Organisations de la Société Civile (OSC) avec lesquelles Via campesina entretient déjà des relations de proximité (qu'elles soient issues du sud (Focus on Global South, Third World Network, Roppa) ou du nord (CCFD, Oxfam, Food First, IATP, Public Citizen), les Organisations internationales de gestion des marchés existantes telles que l'OIC (International Coffee Organization), ou l'International Grains Council (IGC – [www.igc.org.uk](http://www.igc.org.uk)) et des personnalités reconnues pour leur expertise sur les questions des marchés agricoles (universitaires, chercheurs, diplomates).

L'animation de ce groupe international de réflexion et de proposition se fera par le biais des nouvelles technologies de la communication ainsi que par la mise en place d'une réunion physique annuelle réunissant les membres de la commission.

Les comptes-rendus des travaux seront diffusés à l'ensemble du réseau de Via campesina.

La Commission internationale de Via campesina sur la souveraineté alimentaire aura également pour mission de superviser et de coordonner les différentes actions qui devront être réalisées dans le cadre des quatre autres axes de travail décrits ci-dessous. Elle veillera à assurer la cohérence avec les autres campagnes internationales de Via campesina, à savoir celle concernant la réforme agraire et celle réalisée pour la défense des semences paysannes.

### **b) Faire fructifier et développer les alliances avec les organisations du mouvement social international**

Dés sa création en 1993, Via campesina a tissé un réseau d'alliance avec d'autres acteurs de la société civile internationale. Membre fondateur de 2 réseaux internationaux, "Our World is not For Sale" et "AgriTrade", Via campesina souhaite poursuivre et amplifier ce travail de mise en réseau. La commission internationale de Via campesina sur la souveraineté alimentaire continuera le

travail d'alliance réalisé les années précédentes en vue de développer des stratégies d'actions concertées et/ou communes.

Elle veillera également à élargir les contacts en particulier en direction des syndicats d'employés et d'ouvriers, des syndicats de pêcheurs et des associations de défense des consommateurs.

L'objectif, à terme étant de parvenir à un front international large pour la défense du droit à la souveraineté alimentaire.

### **c) Réaliser un travail de sensibilisation et de concertation avec des gouvernements et des autorités des collectivités territoriales**

Le droit à la souveraineté alimentaire implique pour chaque pays ou chaque groupe de pays la possibilité de protéger son marché intérieur et sa production agricole en vue de satisfaire aux besoins des populations locales. A terme, il signifie le renforcement des capacités de productions dans les zones actuellement déficitaires de la planète et une réduction contrôlée et graduelle dans celles qui exportent sur le marché mondial.

De nombreux pays sont des importateurs nets de produits alimentaires non pas parce que les conditions pédoclimatiques de leurs territoires les empêchent d'augmenter leurs productions vivrières locales, mais parce que les règles internationales mise en place par l'OMC, placent leurs paysans face à une distorsion de concurrence qui les acculent à la ruine.

La commission internationale de Via campesina sur la souveraineté alimentaire aura pour mission d'intensifier les contacts avec les représentants des gouvernements pour leur présenter la souveraineté alimentaire et étudier avec eux les avantages liés à une révision des règles de commerce internationale.

Les organisations de Via campesina seront sollicitées pour organiser à l'échelon local, national ou régional, des rencontres et des conférences avec les autorités territoriales locales et avec les organisations de la société civile pour analyser les répercussions de la mise en œuvre du droit à la souveraineté alimentaire en ce qui concerne :

- les variations de flux d'importations et d'exportations de produits agricoles et alimentaires;
- la réorientation des filières de production ;
- le maintien d'une population agricole et rurale répartie sur l'ensemble du territoire ;
- la mise en œuvre de politiques de développement agricoles permettant l'émergence d'une agriculture paysanne, socialement responsables et environnementalement soutenables ;
- la définition de mesures de soutien public destinées au maintien et au développement de l'agriculture durable sans préjudice pour l'agriculture d'autres régions et/ou d'autres pays.

Les organisations membres de Via campesina solliciteront ponctuellement des collaborations financières pour organiser ces différentes rencontres. La commission internationale de Via campesina sur la souveraineté alimentaire jouera un rôle de coordination des ces différents événements.

**d) Développer les relations et les échanges avec l'Organisation des Nations Unies**

Via campesina reconnaît l'importance de pouvoir compter sur une enceinte multilatérale internationale, démocratique et respectueuse des cultures. Les Nations unies et ses différentes Agences dispose de la légitimité pour définir des politiques agricoles internationales et une gestion des marchés mondiaux de matières premières agricoles permettant de garantir une juste rémunération du travail des paysannes et des paysans {commodities}.

Via campesina se donne pour objectif de faire reconnaître le droit à la souveraineté alimentaire comme un nouveau droit humain fondamental. Elle souhaite, à terme, que la souveraineté alimentaire soit adoptée dans le cadre d'une résolution des Nations unies et qu'elle soit garantie par les règles internationales.

La commission internationale de Via campesina sur la souveraineté alimentaire poursuivra et intensifiera les contacts qui ont été pris depuis 1993 avec la FAO la CNUCED et le NGLS-UN. Via campesina se tournera également vers d'autres agences spécialisées (comme par exemple le PNUD ou UN Habitat), dont le champ d'activité recoupe celui de la souveraineté alimentaire).

**e) Travail de vulgarisation, de formation et de diffusion**

Via campesina mandate sa commission internationale pour poursuivre le travail de vulgarisation du droit à la souveraineté alimentaire auprès du grand public de manière directe par l'animation de conférences et de débats, ou indirecte par la réalisation de matériel de diffusion approprié (plaquettes, site Internet, documentaire, émissions de radio).

Le groupe "souveraineté alimentaire" veillera à proposer dans la mesure des moyens financiers dont il disposera les documents écrits et audio dans un nombre suffisants de langues.

**4) BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL**

Charges				
	Nature	montant	nombre	
<b>Frais de personnel</b>				
indemnités chargés de mission	indemnité mensuelle	2 500 €	12	30 000 €
salarié mis à disposition 1/2 temps	salaire mensuel	3 820 €	12	46 000 €
<i>Total frais de personnel</i>				76 000 €
<b>Frais de transports</b>				
international	billets avion	800 €	12	9 600 €
europe	billets avion	500 €	6	3 000 €
train	Montpellier Paris	200 €	6	1 200 €
divers	taxi autres trains			1 000 €
<i>Total frais de déplacements</i>				14 800 €
<b>Frais hébergements</b>				
Déplacements internationaux (6 nuits par voyage)	hôtel	50 €	72	3 600 €
Déplacements européens (3 nuits par voyage)	hôtel	50 €	18	900 €
Déplacement français (2 nuits par voyages)	hôtel	50 €	36	1 800 €
<i>Total Hébergement</i>				6 300 €
<b>Frais télécommunication</b>				
Téléphone mobile	dépenses moyennes mensuelles	600 €	12	7 200 €
Téléphone fixe	dépenses moyennes mensuelles	100 €	12	1 200 €
Internet	dépenses moyennes mensuelles	60 €	12	720 €
<i>Total communication</i>				9 120 €
Fournitures bureau	fournitures	60 €	12	720 €
équipement bureau	amortissement matériel informatique	500 €	1	500 €
<i>total équipement</i>				1 220 €
<b>2 Réunions internationales sur la souveraineté alimentaire</b>				
avions	2 x 16 billets avions	1 200 €	32	38 400 €
hébergements	2 x 16 personnes x 4 nuits	200 €	32	6 400 €
repas	2 x 16 personnes x 5 jours	75 €	32	2 400 €
<i>Réunion internationale sécurité alimentaire 2 x 16 personnes</i>				47 200 €
site web	Création d'un site multilingue dynamique			10 000 €
création et diffusion de matériel écrit				10 000 €
<i>total communication et vulgarisation</i>				20 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>174 640 €</b>

## Produits

<b>Confédération paysanne</b>	22 000 €
Prise en charge 1/2 temps	

### Organisations invitantes

Prises en charge des billets d'avion	9 900 €
Hébergement	
Hotel	4 500 €

### Per Diem versé par les organisations invitantes

90 jours x 120 E	10 800 €
------------------	----------

### Collectivité locale

Gouvernement basque espagnol	
Prise en charge d'une rencontre de la commission	14 000 €

<b>Création site web</b>	10 000 €
--------------------------	----------

<b>Subventions à trouver</b>	103 440 €
------------------------------	-----------

	174 640 €
--	-----------

Via campesina  
Confédération paysanne  
81 avenue de la République  
93170 Bagnolet – France  
[international@confederationpaysanne.fr](mailto:international@confederationpaysanne.fr)  
+33 143 620 404 & + 33 561 861 622

Secretaría Operativa  
Operative Secretariat Tegucigalpa  
Apdo. Postal 3628MDC  
Honduras, C.A.  
Tel. No. + 504-2394679  
Fax No. + 504-2359915